



Session des jeunes 2020

5 - 8 novembre

> Dossier

La surveillance en Suisse

Situation actuelle et aspects à prendre en
compte

Auteure : Laura Hagen

Sommaire

Mondialisation	3
La surveillance en Suisse	4
Glossaire	4
De quoi s'agit-il ?	5
La surveillance en Suisse :	6
Lois importantes	7
Cadre légal	8
Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?	8
Critères de décision : arguments clés (pour et contre)	9
Liens supplémentaires / en savoir davantage	12
Liens	12
Bibliographie	13

Mondialisation

Notre monde n'a jamais été aussi interconnecté qu'aujourd'hui. Au cours des dernières années, le commerce international a fortement augmenté et mis en place des chaînes de distribution qui s'étendent sur toute la planète. Ainsi, c'est désormais banal de commander en Suisse des vêtements produits en Chine ou des fruits tropicaux venus d'Amérique du Sud. Parallèlement, la Suisse exporte à grande échelle des produits industriels et des services financiers à l'étranger.

La mondialisation comporte toutefois d'autres aspects que l'échange de biens partout dans le monde. Sur le plan culturel et politique aussi, les différents pays et leurs habitant·es sont de plus en plus relié·es les un·es aux autres. Prenons par exemple les téléphones portables, qui permettent une relation constante avec le monde entier. Le partage de photos avec des ami·es au Mexique ou les appels vidéo avec des proches aux États-Unis sont aujourd'hui une évidence. Nous explorons physiquement les moindres recoins de notre planète – souvent en avion, mais de plus en plus aussi à travers des ballades virtuelles sur Internet.

Cette augmentation de l'interconnexion est l'une des raisons pour lesquelles le bien-être et la qualité de vie ont augmenté partout dans le monde – mêmes dans les pays moins industrialisés. Le pourcentage de personnes touchées par la pauvreté extrême a baissé de 44% en 1985 à moins de 10%¹ et l'espérance de vie moyenne est de 20 ans supérieure à ce qu'elle était dans les années 50².

Ces chiffres ne représentent toutefois qu'une partie de la réalité. Bien que la plupart des économies nationales n'aient cessé de croître depuis des années, toute la population n'en a pas profité dans la même mesure. Ainsi, les 1% les plus riches de la population mondiale possèdent davantage que les 99% restants³. En outre, les conséquences de la mondialisation sur notre environnement sont de plus en plus nettes. La croissance constante de la production mondiale conduit à une pollution grandissante de l'environnement. Il s'agit de défis qui doivent être abordés ensemble et qui nécessitent une coopération internationale renforcée dans différents domaines.

Cela ne signifie cependant pas qu'il faut renoncer à prendre des initiatives au niveau national. Chaque pays doit avoir conscience de sa propre responsabilité et l'assumer. En tant que siège de nombreuses organisations internationales, la Suisse joue un rôle important dans ce contexte. Elle est ainsi dans la meilleure position pour entreprendre des modifications durables et dispose d'une grande crédibilité au sein de la communauté internationale. En tant qu'économie stable et démocratique, elle est également en capacité d'effectuer des investissements sur le long terme dans l'intérêt de la population. Afin que la Suisse puisse contribuer à une meilleure collaboration internationale, il est essentiel de discuter en détail de différentes solutions.

C'est justement là que la jeunesse est attendue. C'est elle qui est le plus concernée par les changements à venir et elle doit s'arranger avec les conséquences des décisions prises aujourd'hui. Il paraît donc logique que l'opinion de la jeunesse joue un rôle central dans le discours politique sur la mondialisation. Cette année, la Session des jeunes souhaite donc offrir une plateforme afin que les jeunes de Suisse puissent discuter de leurs avis et de leurs propositions et les porter face au public.

¹ <https://www.bpb.de/nachschlagen/zahlen-und-fakten/globalisierung/52680/armut>

² <https://science.orf.at/v2/stories/2946247/>

³ <https://www.stern.de/wirtschaft/news/oxfam-studie--ein-prozent-besitzt-mehr-als-die-uebrigen-99-prozent-7831886.html>

Faites preuve de créativité, remettez l'existant en cause et partagez avec nous votre représentation de la mondialisation de demain !

La surveillance en Suisse

Glossaire

Données	Informations qui, dans ce contexte, sont traitées par un ordinateur. Peuvent être au format texte, image, vidéo ou audio. (techfacts)
Métadonnées	Données secondaires ou de référence avec des informations sur une autre donnée, p. ex. : qui a appelé qui à quelle heure, combien de temps a duré la communication ; qui s'est connecté quand à Internet et pour quelle durée ; qui a envoyé un SMS à qui et à quelle heure, avec localisation du portable. Il est également possible de modifier les métadonnées concernant des informations sur des données de texte ou d'image. (Wikipédia)
Conservation des données	Dans le contexte suisse, la conservation des données indique une obligation légale pour les fournisseurs de téléphone, d'e-mail et d'Internet de conserver les métadonnées pendant 6 mois. Il peut y avoir des différences de réglementation entre le secteur privé et public. (Wikipédia)
Protection des données	La protection des données se définit par cinq aspects : légalité, proportionnalité, affectation, sécurité et transparence. (Glossar, ZH)
Légalité	Collecte de données uniquement avec consentement et en accord avec les lois locales et internationales.
Proportionnalité	Vise à éviter que des données supplémentaires, pas forcément utilisées, ne soient collectées et traitées.
Affectation	La collecte et le traitement des données doivent être strictement liés à un objectif.
Sécurité	Les données sont stockées en sécurité et inaccessibles pour les personnes non autorisées.

Transparence	Déclarer clairement et ouvertement qui collecte quelles données de quel usager, dans quel but, pour quelle durée et avec qui elles sont partagées.
Protection des données	Comporte tous les aspects nécessaires à garantir la protection des données. Ceux-ci peuvent se résumer avec l'acronyme anglais CIA : Confidentiality (confidentialité), Integrity (intégrité) et Availability (disponibilité). Le premier implique que les personnes non autorisées n'ont pas accès aux informations. L'intégrité prévoit que les données sont intactes, protégées de tout défaut technique et manipulation. Le dernier point est nécessaire afin qu'en cas de besoin, les données puissent être utilisées. (Datenschutz.org, 2020)
Sphère privée	La sphère privée est la partie de la vie non publique d'une personne, qui ne concerne personne d'autre qu'elle-même. Quiconque a droit à ce que ses affaires privées soient laissées en paix. (juraforum)

De quoi s'agit-il ?

La numérisation est une composante essentielle de la mondialisation, entre autres parce qu'elle simplifie nettement la communication entre les différents pays. Elle comporte de nombreux avantages, mais aussi certains inconvénients. Au niveau mondial, le besoin de sécurité et de contrôle national et international que ressentent les Etats encourage la croissance de la surveillance. Un bon exemple est le scandale de la NSA, en 2013, lorsqu'une quantité gigantesque de métadonnées de communication avaient été récoltées.⁴ Mais il n'y a pas que les autorités qui s'informent sur nous. Des entreprises comme Google et Facebook rassemblent aussi d'énormes quantités de « données brutes » sur leurs utilisatrices et utilisateurs, leur permettant d'établir des profils pour pronostiquer le comportement des personnes et les revendre aux intéressé-es (Wolfie 2014).

La surveillance, de quoi s'agit-il précisément ?

La surveillance, c'est le fait d'observer la communication, les actions ou les mouvements d'une personne. Elle peut par exemple se faire par l'interception, la collecte, le tri, la rétention, l'analyse, le partage ou autre utilisation des données possédées sur une personne. Ces données peuvent aller du contenu d'une communication aux données secondaires (métadonnées, informations sur « comment [sur quel média : PC, téléphones, etc.], où, quand ») en passant par le profil de déplacement et la journée type d'une personne. Le droit

⁴ <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-23123964>

à la protection de la sphère privée est un droit humain. Une telle atteinte à la vie privée n'est légale que lorsqu'elle est ciblée et motivée (p. ex. avec les intérêts de la sécurité publique). Ces données peuvent aussi entraîner des abus, car au moyen de ces informations il est facile de contrôler et de limiter l'opposition et la résistance (Q&A Amnesty International Überwachung, 2015, p.4).

Il existe différents types de surveillance. D'une part, la surveillance publique (effectuée par les autorités et les services secrets), d'autre part, la surveillance privée, réalisée par des entreprises privées principalement à but commercial. Cela comprend notamment les banques, l'industrie alimentaire, les assurances, etc. Elles peuvent ainsi collecter les données grâce à l'utilisation des services proposés (réseaux sociaux, programmes de fidélité, etc.). Il existe également la « surveillance horizontale » : la surveillance réciproque des individus, par exemple via les réseaux sociaux. Un exemple de ce type de surveillance est le stalking. La surveillance peut se faire par différentes méthodes. Il est possible de surveiller l'ordinateur, le téléphone, l'appareil photo et le microphone ou d'utiliser des logiciels spécifiques à l'espionnage comme les chevaux de Troie gouvernementaux. Les technologies de surveillance sont constamment développées afin de simplifier et d'optimiser la surveillance, par exemple avec les drones ou l'utilisation d'intelligence artificielle. (aclu.org)

La surveillance a une importance stratégique et sécuritaire pour l'Etat. Elle permet d'établir des habitudes (rythmes de vie, de travail et de déplacements), ce qui simplifie la poursuite des délinquant-es. Elle peut aussi aider à reconstituer rétrospectivement des déroulements et par exemple à prouver la culpabilité/l'innocence des personnes. Elle peut aussi promouvoir le sentiment de sécurité des citoyen-nés. La surveillance est aussi parfois défendue avec la croyance qu'elle peut éviter les attentats terroristes et les actes extrémistes ou qu'elle permet d'identifier plus facilement l'identité des coupables.

La surveillance privée se pratique surtout à des fins commerciales et parce que les personnes sont prêtes à donner un prix à leurs données lorsqu'elles reçoivent une contrepartie. Souvent, nous n'avons pas conscience des potentielles conséquences (plutôt indirectes). Selon la devise « Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre ». (McKinnon, 2014)

La surveillance en Suisse :

En Suisse, le scandale des fiches éclatait il y a un peu plus de 30 ans. Le grand public découvrait alors que la protection de l'Etat (aujourd'hui SRC) avait espionné depuis 1900 plus de 700 000 personnes sans aucune base légale pour cela (SRF myschool). Cette affaire révèle les conséquences que peut avoir la surveillance : dans ce cas, la méfiance envers le gouvernement ou les institutions.

Institutions suisses importantes

Service de renseignement de la Confédération (SRC)⁵

Le Service de renseignement de la Confédération, SRC, est un « un instrument de la politique de sécurité » responsable au nom du Conseil fédéral d'apprécier la situation et de prévenir le

⁵ Le SRC collabore avec des services de renseignement étrangers et dispose d'un budget d'environ 75.6 millions (2018). Il établit chaque année un rapport sur la situation de la sécurité en Suisse. Sur le plan juridique, il se base sur la LRens et la LMSI. (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19970117/index.html>)

terrorisme, l'extrémisme violent, l'espionnage, la propagation des armes de destruction massive et les cyberattaques visant les infrastructures critiques. Le SRC est également responsable de détecter et de combattre les menaces dans les secteurs susmentionnés. (vbs.admin.ch)

Renseignement militaire (RM)

Le RM (également appelé SRA=service de renseignement de l'armée) travaille pour le chef de l'armée et le Conseil fédéral. Fondamentalement, il acquiert des informations importantes pour l'armée concernant l'étranger et suit le développement des forces armées étrangères et d'organisations comparables. Il seconde par ailleurs le commandement militaire avec des informations relatives à la menace et à l'environnement et tire des enseignements pour le développement et la formation de l'armée. Enfin, il participe au développement de nouveaux systèmes de renseignement et il est responsable de développer la doctrine du renseignement de l'armée et de la faire mettre en œuvre. Pour les opérations à l'intérieur du pays, il travaille avec le SRC ainsi qu'avec des services cantonaux et fédéraux. (vtg.admin.ch)

Entreprises privées et surveillance

Les « pieuvres informatiques », comme Google (YouTube, Gmail, Google) ou Facebook (Instagram, WhatsApp, Messenger), récoltent des données, des comportements de recherche, des contenus visualisés et téléchargés, des comportements de localisation et de contact ainsi que des points d'accès Wi-Fi et des signaux Bluetooth. Ces données permettent de créer des profils complets sur les utilisatrices et utilisateurs et leurs intérêts, leurs cercles d'amis·es, style de vie, etc. (Simon Crins, 2020). Les données sont ensuite traitées en interne, mais peuvent aussi être transmises à des tiers, par exemple dans le but de cibler/personnaliser la publicité. Les autorités peuvent également demander l'accès à ces données. (Andreas Maurer, 2019)

Lois importantes

Loi fédérale sur le renseignement (LRens)

La LRens est la base légale pour les activités du Service de renseignement. Elle permet au SRC, sous certaines conditions, d'acquérir des informations issues de domaines non publics. Certaines mesures de surveillance (comme l'exploration du réseau câblé) supposent une autorisation de la ou du chef·fe du DDPS et du Tribunal administratif fédéral. Selon le SRC, ces compétences servent à déceler à temps et prévenir les menaces qui pèsent sur la Suisse (vbs.admin.ch – loi fédérale sur le renseignement).

Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT)

La LSCPT régleme les conditions de surveillance et les obligations de collaborer des entreprises privées et publiques. Cela comprend les fournisseurs d'Internet, d'hébergement et les exploitants de services de chat (ejpd.admin.ch, 2013 ; buepf.ch, 2016). La LSCPT demande entre autres aux fournisseurs de téléphone et d'Internet de sauvegarder l'ensemble des métadonnées de leurs utilisatrices et utilisateurs pendant 6 mois. En cas de crime soupçonné, les autorités de poursuite pénale peuvent ainsi y accéder. (PDF Amnesty Q&A p. 1 et 2)

Détectives sociaux et législation sur l'assurance sociale

Les assurances sociales servent à garantir une sécurité financière aux personnes en cas de besoin. Afin d'éviter d'éventuels abus et de clarifier qui a droit à ces aides, les assurances sociales peuvent conduire des observations réglementées. Cela signifie qu'en cas de soupçon concret d'abus, elles peuvent engager des détectives sociaux. Ceux-ci observent les personnes, peuvent prendre des photos, faire des enregistrements audios et utiliser des instruments techniques pour déterminer le site. (Christian Raaflaub, 2018)

Cadre légal

Constitution fédérale, art. 13 Protection de la sphère privée

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.
2. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

Constitution fédérale, art. 36 Restriction des droits fondamentaux

Toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale. Les restrictions graves doivent être prévues par une loi, sauf lorsque ce n'est pas possible autrement. L'intérêt public ou la protection d'un droit fondamental doivent être supérieurs à la restriction. Celle-ci doit être proportionnée et l'essence des droits fondamentaux reste inviolable.

Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), art. 8 Droit au respect de la vie privée et familiale

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.
2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 17

1. Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.
2. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Que se passe-t-il actuellement au niveau politique ?

Interpellation 19.3868 : Le Service de renseignement continue d'espionner illégalement des activités politiques licites. Quelles mesures de contrôle et quelles mesures disciplinaires la Confédération prendra-t-elle ?

Cette interpellation interroge la surveillance illégale de partis et organisations politiques reconnus par le SRC, faits révélés par les médias le 23.05.2019. Les Verts ont exigé de la Délégation des Commissions de gestion (DéICdG) et du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) qu'ils prennent immédiatement des mesures de contrôle. Le CF a répondu qu'il n'y avait aucune surveillance illégale. Conformément à la LRens, le SRC peut sauvegarder dans ses systèmes des documents et autres informations issus de sources officielles ou des « annonces d'autorités tierces concernant des

manifestations ayant un potentiel de violence ». La condition est que ces pièces comprennent des informations qui ont un rapport avec la mission légale du SRC. De manière générale, le SRC est soumis à une limite dans le traitement des données : il ne recherche ni ne traite aucune information relative aux activités politiques ou à l'exercice de la liberté d'opinion, d'association ou de réunion en Suisse.

Interpellation 19.4438 : Surveillance totale en Suisse ?

Face au constat que la Suisse a reçu des offres pour un « système intelligent de reconnaissance faciale », Monsieur Grüter pose quelques questions au Conseil fédéral. Quelles sont les bases juridiques et dans quelle mesure la protection des données et de la sphère privée est prise en considération ? Le Conseil fédéral répond que c'est la LPD qui fixe le cadre et que les données ne peuvent être traitées que de manière proportionnée et ciblée, comme précisé par la loi. La deuxième question concerne la situation en Europe. Les données biométriques (qui sont p. ex. nécessaires pour la reconnaissance faciale) ne peuvent pas être traitées. Un traitement ne peut être autorisé que pour des motifs d'intérêt public importants. A la question de savoir si l'évaluation des données est réalisée par un être humain ou par un système d'intelligence artificielle, le CF répond que la loi actuelle ne différencie pas qui se charge de l'analyse. Toutefois, les personnes concernées ont le droit d'exiger que la décision soit vérifiée par une personne physique. Le CF souligne par ailleurs qu'il existe assez de directives au niveau cantonal et national pour empêcher une surveillance disproportionnée des citoyen·nes.

Autres interpellations, motions, etc. dignes d'intérêt :

- 20.3323 : Détentions administratives fondées sur le droit des étrangers. Surveillance des personnes libérées
- 19.4031 : Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité
- 19.1052 : Surveillance exercée par les groupes d'entreprises. Il faut mieux protéger les employés
- 19.5283 : Frais de surveillance téléphonique
- 19.4322 : Le Palais fédéral est-il surveillé par le Service de renseignement de la Confédération ?

Critères de décision : arguments clés (pour et contre)

Conservation des données

Pour	Contre
<ul style="list-style-type: none"> - Simplifie le suivi des criminel·les ; en particulier des personnes qui commettent des crimes sur Internet, par exemple la pornographie infantile. (Meike Laaff, 2008) - La conservation des données peut donner aux personnes un sentiment de sécurité. - En temps normal, les interventions ne sont que temporaires et à peine perceptibles. - Lorsque c'est important pour le public et pour le bien général des personnes concernées, l'atteinte à la vie privée d'une personne devrait pouvoir être justifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les études montrent que l'utilisation généralisée des métadonnées n'a aucune utilité pour prévenir les délits. (Michael Kilchling et al., 2011) - La conservation des données empiète sur la sphère privée, est très coûteuse et viole le droit à la sphère privée et à la liberté d'opinion. - La plupart des systèmes ne sont pas conçus sur la base de la sécurité et de la sphère privée, il y a donc un grand potentiel d'abus.

<p>- Trop de protection des données pourrait nuire à l'économie et à l'innovation, car les données sont essentielles pour certaines entreprises.⁶</p>	<p>De plus, une cyberattaque permettrait d'accéder à des données sensibles.</p> <p>- Même s'il ne s'agit « que » de métadonnées, il est possible d'obtenir beaucoup de renseignements sur une personne⁷.</p>
--	---

Surveillance en période de coronavirus

La crise de coronavirus a encore aggravé la situation. Au nom de la sécurité (et pour contrôler que la population respectait bien les recommandations du Conseil fédéral), des compétences de surveillance élargies ont été attribuées à l'Etat, même si la plupart restent limitées dans le temps.⁸

Contact et Proximity Tracing

Il s'agit là du suivi des contacts entretenus par une personne infectée. Cela peut se faire de manière analogique ou numérique (p. ex. avec l'application SwissCovid) et vise à faire tester ou à mettre en quarantaine les personnes ayant eu des contacts avec une personne infectée. Cela permettrait d'empêcher ou au moins de ralentir la propagation du virus.

<p>- Une étude de simulation de l'OMS a révélé que le Contact Tracing en combinaison avec d'autres mesures pourrait être efficace (WHO, 2019).</p> <p>- En comparaison internationale, on constate que les pays qui utilisent le Contact Tracing ont un meilleur contrôle de la pandémie. (Elisabeth Buchwald 2020)</p> <p>- Selon le Conseil fédéral, l'application SwissCovid respecte la protection des données, car celles-ci ne sont pas centralisées sur un seul serveur. Elles sont par ailleurs automatiquement effacées après 20 jours et l'utilisation bénévole dispose d'une grande importance. (newsd.admin.ch)</p>	<p>- Le Proximity Tracing est une mesure très onéreuse. Rien que le développement de l'application a coûté plusieurs millions de francs (Wikipédia, 2020).</p> <p>- L'utilisation d'une application pour le Proximity Tracing n'a de sens que lorsqu'au moins 60%-70% de la population l'installe. (David Uberti, 2020)</p> <p>- Il y a un grand potentiel d'abus concernant la sécurité et la protection des données.</p>
---	--

Plateformes en ligne

Parallèlement, l'utilisation d'outils ou de plateforme en ligne par les écoles, les universités et les employeuses et employeurs a également été encouragée, afin de permettre l'enseignement à distance et le télétravail.

<p>- Permet de continuer à travailler sans mettre en danger sa propre santé ni celle des autres.</p> <p>- Les données/documents peuvent être consultés aussi plus tard, ce qui permet de s'organiser individuellement pour traiter le matériel.</p>	<p>- Le suivi de qui fait quoi et quand (ou qui est en ligne et quand) peut constituer un danger pour la liberté d'opinion, car il est facile d'identifier les opinions « dangereuses ».</p> <p>- La sécurité et la protection des données des plateformes choisies a parfois été</p>
---	---

⁶ <https://thewire.in/tech/data-privacy-digital-economy>

⁷ Cf. <https://chadsansing.github.io/curriculum-testing/expanded-privacy-curriculum/pros-and-cons.html> et <http://www.vorratsdatenspeicherung.de/content/view/83/87/lang,en/>

⁸ <https://www.republik.ch/2020/06/24/watchblog-wo-unsere-rechte-eingeschraenkt-werden>

	négligée ou insuffisamment vérifiée par les enseignant-es/les écoles, p. ex. avec Zoom (Paul Wagenseil 2020).
--	---

La surveillance à l'avenir (surveillance = risque de situation normale)

Quelle sera la surveillance à l'avenir, cela reste à définir. Particulièrement en situation de crise, les mesures de surveillance peuvent aider à maintenir l'ordre. Toutefois, il y a toujours aussi le risque d'une surveillance de masse illégitime, acceptée dans l'indifférence.

<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité et la liberté ne sont pas antonymes. Les deux peuvent coexister dans un bon équilibre. - « Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre », dans l'idée que la surveillance dans ce cas prouverait l'innocence. - Les jeunes générations n'ont aucun problème à partager leurs informations avec le monde entier. - L'IA augmente l'efficacité de la surveillance, ce qui pourrait réduire les coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il y a le danger que la population, avec la peur et la panique, ne soit forcée à accepter des mesures restrictives (comme la surveillance en temps réel). On s'habitue à la nouvelle situation et le rétablissement de la situation normale peut tomber dans l'oubli. (Thomas Macaulay, 2020) - L'utilisation d'IA dans ce contexte est dangereuse car elle peut être discriminante et tendancieuse.
--	---

Liens supplémentaires / en savoir davantage

Liens	Code QR
Arguments généraux sur la surveillance (DE et EN) https://www.debatingeurope.eu/de/focus/argumente-fuer-und-gegen-staatliche-ueberwachung/	
Amnesty International sur la surveillance https://www.amnesty.ch/fr/themes/surveillance/surveillance-en-suisse	
Société Numérique Suisse sur la surveillance https://www.societe-numerique.ch/category/surveillance/	

Bibliographie

- Aclu.org: Surveillance technologies, aclu.org <https://www.aclu.org/issues/privacy-technology/surveillance-technologies> [29.08.2020]
- Amnesty International (2020) : Des mesures proportionnées même en situation d'état d'urgence (06.04.2020) <https://www.amnesty.ch/fr/themes/coronavirus/docs/2020/surveillance-digitale-coronavirus-mesures-proportionnees-meme-en-situation-etat-urgence> [02.10.2020]
- Buchwald, Elisabeth: What we can learn from South-Korea and Singapore's efforts to stop coronavirus (besides wearing masks), MarketWatch, (06.04.2020) <https://www.marketwatch.com/story/what-we-can-learn-from-south-korea-and-singapores-efforts-to-stop-coronavirus-in-addition-to-wearing-face-masks-2020-03-31> [13.08.2020]
- Lscpt.ch (2016) : Référendum LSCPT <https://www.lscpt.ch> [02.10.2020]
- Crins, Simon (2020): Datenkraken- Was wissen Google, Facebook und co?, Mediabasics.org (15.02.2020) <https://mediabasics.org/datenkraken-was-wissen-google-facebook-und-co> [13.08.2020]
- Datenschutz.org (2020): Datensicherheit: Massnahmen für den Schutz von Daten, Datenschutz.org (21.07.2020) <https://www.datenschutz.org/datensicherheit-massnahmen/> [13.08.2020]
- ejpd.admin.ch: Surveillance des communications : des bases légales claires et modernes (27.02.2013) <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/actualite/news/2013/2013-02-271.html> [09.10.2020]
- Glossar,ZH: Grundsätze des Datenschutzes, <https://www.debatingeurope.eu/de/focus/argumente-fuer-und-gegen-staatliche-ueberwachung/> [29.08.2020]
- Juraforum: Privatsphäre- Regelung im Gesetz, Juraforum <https://www.juraforum.de/lexikon/privatsphaere> [13.08.2020]
- Kilchlig et al. (2011): Schutzlücken durch Wegfall der Vorratsdatenspeicherung? Eine Untersuchung zu Problemen der Gefahrenabwehr und Strafverfolgung bei Fehlen gespeicherter Telekommunikationsdaten, Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Strafrecht, Newsd.admin.ch <https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/61311.pdf> [29.08.2020]
- Macaulay, Thomas (2020): Snowden warns: The surveillance state we're creating now will outlast the coronavirus – temporary security can soon become permanent, The next web, (25.03.2020) <https://thenextweb.com/neural/2020/03/25/snowden-warns-the-surveillance-states-were-creating-now-will-outlast-the-coronavirus/> [15.03.2020]
- Maurer, Andreas (2019): Erfolg für Schweizer Ermittler: Google rückt Daten von hunderten Nutzern raus, Watson (30.11.2019) <https://www.watson.ch/digital/schweiz/501785528-erfolg-fuer-schweizer-ermittler-google-rueckt-daten-von-hundert-nutzern-raus> [13.08.2020]
- McKinnon, Ashton (2014): Sacrificing Privacy for Convenience: The Need for Stricter FTC Regulations in an Age of Smartphone Surveillance, National Association of Administrative Law Judiciary, <https://digitalcommons.pepperdine.edu/naalj/vol34/iss2/6/> [29.08.2020]

Meike, Laaff (2008): Freiheit oder Sicherheit?, fluter. (10.11.2008) <https://www.fluter.de/freiheit-oder-sicherheit> [13.08.2020]

PDF Amnesty International Q&A Überwachung, 2015 <https://www.amnesty.ch/de/laender/europa-zentralasien/schweiz/dok/2015/privatsphaere-statt-massenueberwachung/q-a-zu-uberwachung.pdf>

Raaflaub, Christian. (2018): Les Suisses ouvrent leur porte aux détectives sociaux, swissinfo.ch (25.11.2018) <https://www.swissinfo.ch/fre/politique/votations-du-25-novembre-les-suisses-entrouvrent-leur-porte-aux-d%C3%A9tectives-priv%C3%A9s/44566684> [09.10.2020]

SRF myschool: Die Fichenaffäre. <https://www.srf.ch/sendungen/myschool/die-fichenaffaere> [13.08.2020]

Techfacts – Ihre Experten für neue Medien: Was sind Daten? <https://www.techfacts.de/ratgeber/was-sind-daten> zuletzt abgerufen am 30.08.2019

Ubert, David. (2020): Apps to track the new coronavirus have an old problem: getting the downloads, The Wallstreet Journal (28.04.2020) <https://www.wsj.com/articles/apps-to-track-the-new-coronavirus-have-an-old-problem-getting-the-downloads-11588115728> [15.08.2020]

vbs.admin.ch: Service de renseignement de la Confédération, <https://www.vbs.admin.ch/fr/ddps/organisation/unites-administratives/service-renseignement.html> [09.10.2020]

vbs.admin.ch: Loi sur le renseignement, <https://www.vbs.admin.ch/fr/themes/recherche-renseignements/loi-renseignement.html#faq> [09.10.2020]

vtg.admin.ch: Renseignement militaire (RM), <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/cdmt-op/rm.html> [09.10.2020]

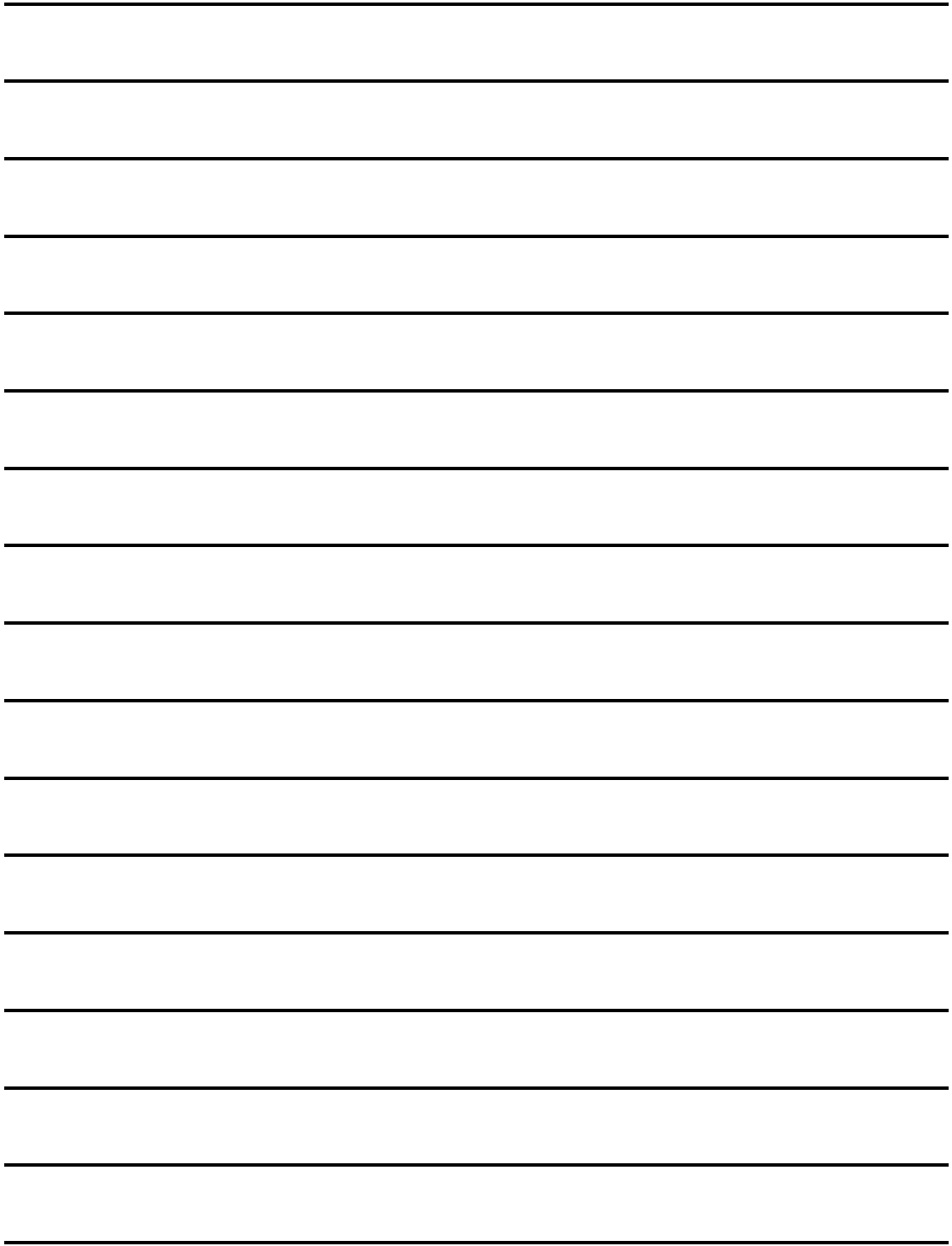
Wagenseil, Paul. (2020): Zoom's security issues: Here's everything that's gone wrong (so far), Tomyguide, (02.08.2020) <https://www.tomsguide.com/news/zoom-security-privacy-woes> [15.08.2020]

Wolfie, Christl (2014), Kommerzielle digitale Überwachung im Alltag - Erfassung, Verknüpfung und Verwertung persönlicher Daten im Zeitalter von Big Data: Internationale Trends, Risiken und Herausforderungen anhand ausgewählter Problemfelder und Beispiele, Cracked labs – Institut für Kritische Digitale Kultur. https://crackedlabs.org/dl/Studie_Digitale_Ueberwachung_Kurzfassung.pdf

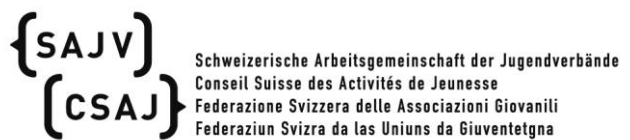
WHO (2019): Non-pharmateucical public health measures for mitigating the risk and impact of epidemic and pandemic infleunza, Global Influenza Programme, 2019. (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329438/9789241516839-eng.pdf#page=9>)

Wikipedia (2020): Metadaten, Wikipedia (14.03.2020) https://de.wikipedia.org/wiki/Metadaten#Metadaten_bei_der_Kommunikation_im_Internet [29.08.2020]

Wikipedia (2020): SwissCovid, Wikipedia (13.08.2020) <https://en.wikipedia.org/wiki/SwissCovid#Costs> [15.08.2020]



CSAJ | Direction de la Session des jeunes
projektleitung@jugendsession.ch
www.jugendsession.ch



Ce dossier thématique a été élaboré avec le soutien de *Amnesty International* et le *Center for Security Studies ETHZ*